



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 1795-021 modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 17 juin 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro **1795-021** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale** ».

Ce projet de règlement vise à assujettir la zone 1-C-77 aux dispositions de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) particulières applicables au boulevard Arthur-Sauvé. Il sera soumis à une consultation publique qui aura lieu le lundi 15 juillet 2024, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe de la Ville, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis, pendant les heures normales de bureau. Il est également joint au présent avis public sur le site internet de la Ville à la section Ville / Informations / Avis public / Juin 2024 / Avis public du 20 juin 2024 - projet de règlement numéro 1795-021 modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et également disponible à la section Ville / Vie démocratique / Séances du conseil / Projets - résolutions (PPCMOI) / règlements - Séance ordinaire du 17 juin 2024.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil du 17 juin dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/ville/vie-democratique/seances-du-conseil>.

Fait à Saint-Eustache, ce 18^e jour de juin 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



PROJET DU 2024-06-17

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 7 9 5 – 0 2 1

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. L'article 4.1.1.4 (Zones particulières) du CHAPITRE 4 (TERRITOIRES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX ASSUJETTIS) du règlement numéro 1795 est modifié en ajoutant, au paragraphe identifié « Boulevard Arthur-Sauvé » la zone « 1-C-77 » entre les zones « 1-P-69 » et « 2-C-17 ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.